

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE



Jun
2003

155

L'ACTUALITÉ

Conférence de la famille

Depuis 1996, l'AMF participe régulièrement aux groupes de travail préparatoires de la conférence de la famille.

Dix mesures, annoncées par René Jacob, ministre délégué à la Famille, le 29 avril 2003, ont ainsi été élaborées. Parmi les propositions retenues, certaines concernent plus directement les communes :

■ La mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), à partir du 1er janvier 2004, qui remplacera les cinq prestations existantes.



■ Le lancement d'un "Plan crèches" en vue de créer 20 000 places supplémentaires. Cette mesure rejoint le souhait formulé par l'AMF, qui craignait que la mise en place d'une prestation de libre choix pour la garde de l'enfant ne se fasse au détriment des équipements collectifs et notamment des crèches.

■ La réforme du statut des assistantes maternelles.

L'AMF est intervenue auprès du ministre pour lui faire part des remarques et souhaits des maires sur les propositions visant à réformer le statut des assistantes maternelles non permanentes, y compris celles em-

ployées par des crèches familiales. Ces propositions concernent l'agrément qui passera de trois enfants à trois places équivalent plein temps, la formation, la rémunération, la protection sociale, les congés, le contrat de travail, le suivi et l'accompagnement des assistantes maternelles. Elles feront l'objet d'un projet de loi, envoyé pour avis à l'AMF, avant la discussion au Parlement en 2004.

■ L'attractivité et la professionnalisation des métiers de la petite enfance.

Face aux difficultés de recrutement des professionnels de la petite enfance, confirmées par l'enquête menée en partenariat avec le ministère des Affaires sociales, l'AMF a participé à l'élaboration de propositions destinées à faciliter l'accès aux différents métiers, à favoriser les passerelles et la valorisation des acquis de l'expérience et à réorienter des formations pour répondre aux besoins nouveaux, notamment en terme de gestion et de soutien à la parentalité.

■ La création de "points infos famille" pour mettre une information centralisée et actualisée à la disposition des familles, afin de les orienter vers les services les plus à même de répondre à leurs attentes. Ils seront labellisés par le préfet, sur la base d'une charte qui va être élaborée par un groupe de travail auquel l'AMF est invitée à participer. Ils seront expérimentés par différentes structures, dont des communes, avant d'être généralisés sur toute la France.

■ Le thème de la conférence de la famille de 2004 portera sur l'adolescence. ■

Éditorial

Référendum local



Le Sénat vient d'examiner en première lecture le projet de loi organique relatif au référendum local.

En le présentant, j'ai tenu à énoncer trois principes qui doivent nous guider à l'occasion de la discussion

des textes d'application de la loi constitutionnelle relative à la décentralisation, et qui me paraissent refléter les préoccupations des maires :

1. Il convient de rappeler d'abord que la légitimité des élus locaux est régulièrement fondée sur l'élection au suffrage universel direct. Leur pouvoir s'exerce donc, encadré par le contrôle de légalité, le contrôle financier et le suffrage universel tous les six ans.

2. Il est de ce fait indispensable que tout projet de référendum respecte le pouvoir de décision qui ne doit appartenir qu'aux élus. Il y a un temps pour la consultation et la concertation et un temps pour la décision, et celle-ci ne se partage pas. L'action des élus locaux est soumise à suffisamment de contraintes et de procédures pour qu'elle ne soit pas davantage encore alourdie. Leur autorité doit être préservée.

3. Le référendum local concerne toutes les collectivités locales reconnues et d'abord les communes. Encore faut-il que celles-ci aient leur place, et toute leur place affirmée, dans les lois sur la décentralisation à venir. La loi constitutionnelle et les discours de présentation ont été trop discrets à leur sujet. Les communes et leur complément naturel, l'intercommunalité, ont le sentiment d'être les oubliés. Or, la place de la commune, celle du maire, celle de leur rôle, doivent être affirmées sans équivoque dans les prochains textes. Ce sera une manière concrète de pratiquer l'attachement à la démocratie de proximité et de dire clairement que la commune est le socle de notre structure institutionnelle.

Daniel Hoeffel

Brèves

Alain Lambert reçu à l'AMF

Soucieux de connaître les orientations du Gouvernement, le Bureau de l'AMF a reçu le ministre délégué au Budget, Alain Lambert. Celui-ci a abordé les principaux thèmes des finances locales, et notamment l'évolution des concours financiers, l'avenir de la péréquation, la réforme de la fiscalité locale et le financement du service des ordures ménagères.

Catastrophe d'Alger : appel aux dons

Pierre-André Wiltzer, ministre délégué chargé de la Coopération et de la francophonie, appelle à la solidarité avec les populations touchées par la catastrophe d'Alger.

Il a informé l'AMF de la possibilité, pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient, de verser une contribution financière sur un fonds de concours rattaché au Fonds d'urgence humanitaire géré par le ministère des Affaires étrangères.

Le recours à ce fonds de concours présente plusieurs avantages pour les collectivités territoriales. Il permet l'utilisation de crédits à l'étranger grâce au réseau diplomatique, évite d'éventuels frais pour transfert des fonds à l'étranger, permet de cumuler plusieurs versements afin de mettre en œuvre une opération d'envergure qu'une collectivité territoriale seule ne pourrait pas mener, garantit une sécurité de bonne utilisation des crédits estampillés "Ministère des Affaires étrangères".
 Pour toute information complémentaire : Délégation à l'action humanitaire. Tél. : 01 43 17 57 26
 Fax : 01 43 17 58 91

Réforme du Code des marchés publics : une nécessaire concertation

L'AMF a réuni des représentants des associations des acheteurs publics (AACT, UGAP, AFIGESE), des techniciens territoriaux (ATTF), des juristes des

chés de fournitures et de services, - 6 200 000 euros H.T pour les marchés de travaux (contre 90 000 euros H.T actuellement). Les seuils proposés se calent sur



ceux envisagés dans un projet de directive européenne. La nomenclature devient purement facultative. Par ailleurs, le projet rétablit la possibilité pour les collectivités de conclure des marchés d'entreprise et de travaux publics (METP), qui permettent aux collectivités de confier, par contrat à une même entreprise, la construction et l'exploitation ou la maintenance d'un même ouvrage.

Un certain nombre de points méritent d'évoluer (composition et fonctionnement de la commission d'appel d'offres...) avant l'adoption définitive du projet, attendue pour la mi-juillet.

Dans cette attente, l'AMF a fait part au Premier ministre de la nécessité d'engager une concertation avec les élus.

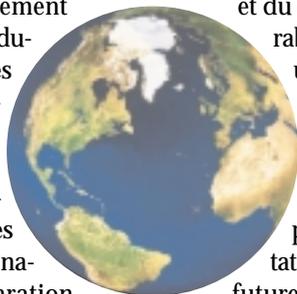
Le Bureau a décidé la création d'un groupe de travail pour arrêter la position de l'AMF.

collectivités territoriales (AJCT) et des comptables du Trésor (APCT), pour réfléchir à la réforme du code des marchés publics.

Le projet de décret portant modification du code des marchés publics, en vigueur depuis septembre 2001, se caractérise par le relèvement des seuils pour les marchés passés sans formalisme : - 240 000 euros H.T, pour les mar-

Développement durable

L'AMF, dans le cadre de la commission environnement et développement durable, a examiné les modifications apportées par les députés au projet de loi relatif à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Une représen-



tante du ministère de l'Ecologie et du développement durable a également tenu un point d'information portant sur la démarche "Agendas 21 Locaux". Elle a exposé les principes des orientations prévues dans la future stratégie nationale du développement durable.

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

- 21 juin : Loiret ■ 28 juin : Cher ■ 5 juillet : Manche ■ 7 septembre : Saône-et-Loire ■ 28 septembre : Eure ■ 3 octobre : Seine-et-Marne ■ 4 octobre : Oise ■ 11 octobre : Isère - Mayenne ■ 17 octobre : Ille-et-Vilaine ■ 18 octobre : Charente - Haute Garonne - Loire Atlantique - Morbihan - Pyrénées Orientales ■ 25 octobre : Côtes d'Armor ■ 27 octobre : Calvados

Logement social : audition de l'AMF par Gilles de Robien

Jacques Pélessard, premier vice-président de l'AMF, et Annie Guillemot, maire de Bron, ont été auditionnés par Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de décentralisation du financement du logement social.

Ils ont exprimé leur satisfaction sur le fait que le projet, en prévoyant des délégations conventionnelles de crédits aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbains, reconnaisse le rôle joué par les communes, au travers de leurs groupements, dans la conduite des politiques de logement social.

Les élus ont toutefois fait part de leur préoccupation quant au niveau des crédits d'État qui feront l'objet de telles délégations. Ils craignent notamment que ce dispositif n'aboutisse à un désengagement de l'État, préjudiciable aux villes, et à leurs groupements en zone urbaine, et aux départements en zone rurale.

D'autres interrogations demeurent sur la coordination des politiques de logement social entre zones rurales et zones urbaines, et sur les moyens donnés aux communes et à leurs groupements de mener, au-delà du seul logement social, une politique de l'habitat.

Nouveau régime de protection sociale des élus locaux applicable au 1er mai 2003

Les élus qui ont interrompu leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat et qui ne relèvent plus, à titre obligatoire, d'un autre régime de couverture sociale, sont affiliés au régime général de la sécurité sociale. Cette affiliation ne permettait jusqu'alors que le versement des seules prestations en nature des

assurances maladie, maternité, invalidité et vieillesse.

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative « à la démocratie de proximité » a étendu cette couverture aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité, invalidité et décès.

La mise en œuvre de ces dispositions a pris effet, à compter du 1er mai 2003, sur la base des taux

de cotisations suivants (12,80 % à la charge de la collectivité, au lieu de 10,10 % antérieurement ; 0,75 % à la charge de l'élu local, contre 0% antérieurement).

Cette cotisation est assise sur les montants des indemnités effectivement perçues par les élus.

(Décret n° 2003-316 du 4 avril 2003 modifiant l'article D 381-24 du code de la sécurité sociale, JO du 6 avril 2003).

L'AMF et ses partenaires

Remise des prix Savoir Livre

La participation à la 15ème édition du Concours "La Bataille de la Lecture", organisé par l'association Savoir Livre, marque l'engagement de l'AMF depuis plus de dix ans en faveur de la promotion de la lecture à l'école et contre l'illettrisme. Cette année, les lauréats du concours "ma ville aime lire" sont : Carcès (Var), Aulnat (Puy-de-Dôme), Valenciennes (Nord), Fontenay-sous-Bois (Val de Marne), Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).

"Les Rubans du Patrimoine"

Organisé en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du Patrimoine et Dexia Crédit Local, ce concours honore, depuis neuf ans déjà, le patrimoine commu-

nal, sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Cette année, 47 prix départementaux



et cinq prix nationaux ont été discernés : Puylobier (Bouches-du-Rhône), Besançon (Doubs), Valiègues (Corrèze), Granville (Manche), Faymoreau (Vendée).

Lancement de la campagne Vacances Propres 2003, le 26 juin à l'AMF

L'AMF soutient l'opération Va-

cances Propres qui permet de collecter plus de 100 000 tonnes de déchets par an. L'AMF invite les communes à adhérer à la campagne pour le respect de la nature et la lutte contre l'abandon sauvage des déchets sur les lieux de loisirs, en utilisant les doubles-collecteurs "Geste propre-geste de tri".

Contact : Tél : 01 46 37 40 45.

Recycler pour donner

L'AMF renouvelle son parrainage de l'opération "Recycler pour donner" co-organisée par Arcelor et France Greffe de moëlle, au profit des quelques 2 000 nouveaux malades qui, chaque année, attendent une greffe de moëlle.

Contact : Tél : 01 41 25 96 01.

Pour plus d'information sur ces partenariats : www.amf.asso.fr

Opérations de trésorerie

La direction générale de la comptabilité publique (DGCP) a informé l'AMF, qu'à compter du 1er juillet 2003, les collectivités locales et les titulaires de comptes de dépôts de fonds au Trésor, dans les départements d'outre-mer, devront annoncer, la veille de leur exécution, au moins une heure avant la fermeture du poste comptable dont ils relèvent, les virements d'un montant unitaire supérieur ou égal à un million d'euros. Depuis le 1er mai 2002, ce dispositif est déjà appliqué en métropole.

Encaissement immédiat

La date du 1er juillet 2003 a également été retenue par les ministres des Finances et du Budget pour mettre fin au crédit immédiat pour les chèques émis par les établissements financiers au profit des collectivités locales, dans le cadre des contrats d'ouverture de lignes de trésorerie et d'emprunts. Dès lors, ces chèques ne seront plus crédités sur le compte de la collectivité le jour même de cette remise, mais le jour de l'encaissement effectif sur le compte du Trésor à la Banque de France. L'AMF a demandé le report de cette date au 1er janvier 2004.

Sur l'agenda du président

16 MAI 2003 ● Journée d'information de l'Association des maires du Bas-Rhin
21 MAI 2003 ● Participation au lancement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012
 ● Rencontre avec le président et le premier vice-président du Conseil supérieur du notariat
22 MAI 2003 ● Rencontre entre Alain Lambert, ministre délégué au Budget sur la réforme financière et fiscale
23 MAI 2003 ● Participation au forum européen, à Bordeaux
26 MAI 2003 ● Participation au forum européen, à Clermont-Ferrand
27 MAI 2003 ● Rencontre avec Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique, de la Réforme et de l'Aménagement du Territoire, sur la téléphonie mobile
28 MAI ● Rencontre du Bureau de l'AMF avec Jean-Paul Delevoye
4 JUIN ● Rapporteur au sénat sur le referendum local, dans le cadre du projet de loi organique
5 JUIN ● Rencontre avec Paul-Louis MARTY, délégué général de l'Union Sociale de l'Habitat
10 JUIN ● Rencontre avec Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville
 ● Audition à l'Assemblée nationale sur le référendum local et l'expérimentation
11 JUIN ● Rencontre avec Dominique Versini, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la précarité et l'exclusion, sur le plan de renforcement de la lutte contre l'exclusion

Carnet

● Comité consultatif du fonds national pour le développement des adductions d'eau : Serge Bouly, maire de Laneuveville-Devant-Nancy – 54 ; Jean-Claude Frécon, maire de Pouilly-lès-Feurs – 42
 ● Conseil national des assurances : Bernard Asso, adjoint au maire de Nice – 06

Plan d'action de la Commission Europe de l'AMF

Conformément aux orientations arrêtées le 28 avril, la commission Europe de l'AMF a créé deux groupes de travail : sur l'avenir des fonds structurels après 2006 dans la perspective de l'élargissement, et sur la place des services publics dans l'Union européenne.

L'AMF adressera d'ailleurs à la Commission européenne, d'ici mi-septembre, une contribution au Livre vert sur les services publics, soumis à consultation publique. La position du Bureau sur les fonds structurels interviendra, quant à elle, après la publication du troisième rapport sur la cohésion de l'Union, attendu au second semestre 2003. L'AMF transmettra au gouvernement français, avant la Conférence intergouvernementale, ses observations sur le projet de Traité constitutionnel élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe. En effet, certaines dispositions du futur Traité concernent les collectivités territoriales et notamment : le principe de subsidiarité, le rôle des services d'intérêt général, la reconnaissance de la cohésion territoriale parmi les objectifs de l'Union, le respect par

celle-ci de l'autonomie locale et de l'organisation territoriale propre à chaque Etat membre. D'ores et déjà, une contribution commune de l'AMF et de l'ADF, sur "l'organisation d'un dialogue régulier entre la Commission européenne et les associations nationales" de collectivités territoriales, a été transmise à la Commission, suite à la consultation organisée par cette dernière. L'AMF et l'ADF demandent que le dialogue, proposé par la Commission aux associations nationales, soit dissocié de l'action conduite par le Comité des Régions. En effet, ce dialogue devrait avoir parmi ses objectifs, celui de mieux faire appréhender par la Commission européenne les spécificités territoriales propres à chaque Etat membre. Toutefois, l'AMF et l'ADF expriment également le souhait que le rôle du Comité des Régions soit renforcé. ■

Forums interrégionaux organisés par l'AFCCRE et l'AMF

La dernière réunion se déroulera à Strasbourg le 20 juin prochain et portera plus précisément sur la coopération transfrontalière. Interviendront notamment : Daniel Hoeffel, président de l'AMF, Fabienne Keller, Maire de Strasbourg, Hubert Haenel, président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, Jean-Marie Bockel, président de l'AMGVF et Christian Pierret, maire de Saint-Dié.

Bordeaux : ouvert par Alain Juppé, maire de Bordeaux, ce forum était consacré à l'avenir du développement rural et côtier. Daniel Hoeffel président de l'AMF a fait part de l'importance des questions européennes dans le développement rural. Daniel Groscolas, maire de l'Houmeau a insisté sur la place des collectivités territoriales en Europe. Alain Lamassoure, député européen, membre titulaire de la Convention, a donné un aperçu très clair sur les différents enjeux de la Convention. Les participants étaient unanimes dans le souhait d'une nouvelle PAC, prenant en compte les spécificités rurales, et pour réclamer des mesures drastiques au niveau européen

concernant la protection des côtes françaises. Ils souhaitent une meilleure adaptation aux territoires de la nouvelle politique régionale, avec la fin du zonage et des contrats tripartites.

Clermont-Ferrand : ouvert par Daniel Hoeffel et Louis Le Pensec, ce forum était consacré aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe et à ses conséquences pour les collectivités locales. Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention, a rappelé les enjeux d'une Constitution pour les européens au moment où l'arrivée de dix nouveaux pays conduit à s'interroger sur les objectifs de l'Union européenne et sur ses frontières. Il a insisté sur la reconnaissance dans le Traité constitutionnel des services d'intérêt général, notamment dans les régions en difficulté. Michel Charasse, sénateur et président de l'association départementale des maires du Puy-de-Dôme, a conclu le forum en appelant à une meilleure information des maires sur l'Europe et particulièrement sur les travaux de la Convention, la gestion locale étant imprégnée désormais par le droit européen et par ses normes. ■

Rencontre

Daniel Hoeffel, président de l'AMF a rencontré Semere Russom, Gouverneur de la Région centrale et maire



d'Asmara, capitale de l'Erythrée, sur le thème des structures communales respectives, du développement des infrastructures urbaines et sur la coopération décentralisée.

Nouveau

Le Bureau de l'AMF du 13 février dernier a pris la décision de mettre en place un groupe de travail permanent "International".

Dans une perspective de complémentarité aux actions de l'Etat, les collectivités locales doivent s'exprimer et agir au niveau européen et international. Aujourd'hui, les actions de coopération décentralisée des collectivités couvrent tous les champs, de la solidarité au développement économique.

L'AMF entend mettre en place un réseau chargé, d'une part d'examiner les questions touchant aux intérêts des communes et, d'autre part, d'informer les adhérents de l'AMF sur les différentes questions. La session inaugurale, du 17 juin, sera animée par Jacques Auxiette, maire de la Roche-sur-Yon et Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc, en charge de l'international à l'AMF. Elle aura pour but de dresser un bilan des diverses actions en cours et d'arrêter un programme de travail pour l'année à venir. Jacques Warrin, ministre plénipotentiaire, conseiller spécial présentera le GIP France Coopération Internationale. Nicolas Frelot, du ministère des Affaires étrangères, fera le point sur Africités, qui aura lieu en fin d'année à Yaoundé.

Contact : Tél. 01.44.18.14.31.

Mutations économiques

Quel rôle pour les intercommunalités ?

L'actualité récente a mis en évidence la fragilité de la croissance économique et la brutalité des mutations industrielles qui ont profondément changé de nature.

Il ne s'agit plus simplement aujourd'hui des conséquences du déclin inexorable de certains secteurs d'activité obsolètes, mais d'un phénomène permanent et diffus d'adaptation de toutes les entreprises à des marchés de plus en plus ouverts, à une concurrence de plus en plus vive et à des actionnaires de plus en plus exigeants.

Face à ces mutations d'un type nouveau, où l'Etat intervient de moins en moins, le champ de l'action publique s'invente par tâtonnements et mobilise très largement les élus locaux.

Outre le choc psychologique et les drames personnels entraînés par la perte d'emploi des salariés, et notamment des plus fragiles d'entre eux, les restructurations ont des effets en cascade sur l'ensemble du tissu économique d'une région : difficultés pour les sous-traitants, taux de chômage élevé, baisse des recettes fiscales des collectivités et du chiffre d'affaire des commerçants, impayés, exode des populations, dévalorisation de l'image du territoire...

Face à ces situations où l'urgence et l'action « spectaculaire » l'emportent souvent sur des approches plus lentes de restructuration et d'adaptation, les collectivités locales ont un rôle à jouer avec l'opportunité que leur confère la montée en

puissance des structures intercommunales et leur capacité de mettre en place des projets de développement.

Il s'agit pour les élus à la fois de réagir « à chaud » et de gérer les crises, mais aussi d'anticiper et de prévoir les conditions d'une adaptation permanente de leur territoire aux mutations économiques.

Soucieuse de développer l'échange entre les collectivités et d'apporter des éléments de référence concrets aux élus et aux techniciens des agglomérations, l'AMF, en partenariat avec Entreprises-Territoires-Développement a organisé une journée d'échanges sur ces thèmes.

Le matin, un tour de table des agglomérations présentes a permis d'identifier les actions mises en place pour connaître leur tissu économique, anticiper les mutations et recréer une dynamique locale après une crise.

L'après midi, le témoignage d'une société de conversion a permis de mieux identifier les actions à mettre en œuvre pour tisser des liens avec les entreprises, surveiller les filières et, en cas de fermeture d'un établissement, faire participer l'agglomération à la table des négociations afin que des mesures en faveur du territoire soient intégrées en accompagnement du plan social.

TPU

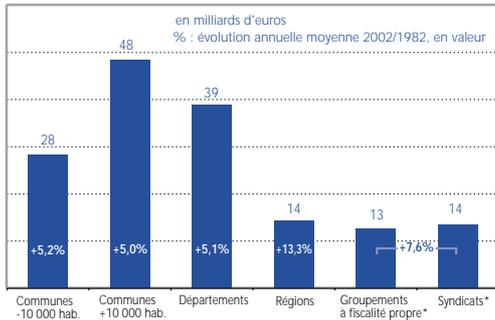
L'AMF organise, le 1er juillet au Sénat, un colloque consacré à la « La taxe professionnelle unique comment évaluer les charges transférées ? ». Au cœur de l'actualité, cette journée de travail et d'échanges a pour objectif de présenter à travers l'exposé de cas concrets, les méthodes d'évaluations des charges en matière de voirie, d'équipements publics, de zones d'activités, etc... et de répondre à la question de leur viabilité. Plus généralement, les débats porteront sur les améliorations des textes qui régissent l'évaluation des transferts de charges et la fixation de l'attribution de compensation. Pour toutes informations : Tél. 01 44 18 51 90.

Débat sur les propositions de réforme

Les commissions Intercommunalité, Finances et fiscalité locales, ont débattu le 22 mai dernier, sous la présidence conjointe de Jacques Pélissard et de Philippe Laurent, des principales propositions de réforme engagées par le gouvernement en matière d'intercommunalité. Après s'être félicités de l'introduction d'une procédure de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale, les élus ont manifesté leurs réserves sur l'éventualité d'un transfert du pouvoir de police du maire au président de communauté. Ils ont rappelé la nécessité de conserver le bon niveau de proximité que constitue la commune. Par ailleurs, les membres des commissions se sont inquiétés de la liberté importante laissée au conseil communautaire pour fixer le montant de l'attribution de compensation de taxe professionnelle.

LES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2002

Les dépenses totales des collectivités locales



Les budgets des communes représentent, en 2002, près de 77 milliards d'euros, soit près de la moitié des budgets totaux des collectivités locales.

Les communes de plus de 10 000 habitants réalisent à elles-seules plus du quart des dépenses totales des collectivités locales.

La progression des budgets communaux est d'environ 5 % en moyenne annuelle entre 1982 et 2002. A noter la forte hausse des dépenses intercommunales (27 milliards d'euros en 2002, près de 8% de progression en moyenne chaque année).

Retrouvez ces données dans la Carte Z « Portrait chiffré du secteur public local », publiée par DEXIA Crédit Local en mai 2003. * chiffres 2000

DEXIA
Crédit Local
Partenaire de l'Association des Maires de France

Fonction publique

Agent contractuel – Insuffisance professionnelle – Licenciement – District

(Arrêt de la cour administrative d'Appel de Bordeaux, 13 juin 2002, M. Hérail, req n° 98BX02212)

Le district soutient que M. Hérail a fait preuve d'une insuffisance qualitative manifeste dans les tâches qui lui ont été confiées en qualité de responsable de la cellule technique et d'urbanisme, notamment dans l'établissement du programme d'études sur l'aménagement du site de "Pré-Lamarque", ainsi que dans la mission de conseil auprès des maires du district, qui lui incombait également, et que, malgré diverses incitations à mieux faire, la situation ne s'est pas améliorée. Ce qui a conduit à confier le travail, en partie, à d'autres agents ;

M. Hérail affirme sans être contredit qu'il ne s'est jamais vu confier la mission de concevoir un programme d'études sur l'aménagement du site de Pré-Lamarque, en vue d'une activité de congrès, salons et manifestations culturelles estivales, puisque ce site avait précédemment fait l'objet d'études préalables et qu'il avait seulement été chargé de faire l'inventaire des études réalisées sur ce secteur et de faire l'inventaire de salles disponibles en centre-ville dans la perspective de la mise à l'étude d'un centre de congrès. Il résulte d'ailleurs des pièces produites au dossier qu'une étude a été réalisée en 1990 par une agence d'urbanisme. En outre, le document relatif à l'aménagement du site de "Pré-Lamarque", qui constitue le seul document produit au dossier par le district, ne constitue qu'une

esquisse intermédiaire d'une note de travail remise pour avis au directeur du district en vue de l'organisation d'une réunion de travail et de la rédaction d'une note de synthèse. Par ailleurs, aucune pièce du dossier ne permet d'établir l'insuffisance alléguée par le district dans la mission de conseil des maires qui incombait à M. Hérail. Enfin, il n'est nullement établi que, ainsi que le soutient le district, "des incitations à faire beaucoup mieux" et des mises en garde auraient été adressées à M. Hérail. Dans ces conditions, l'insuffisance professionnelle alléguée par le district n'est pas établie. Par suite, la décision de licenciement pour insuffisance professionnelle prise à son encontre est entachée d'une erreur d'appréciation ; que cette illégalité fautive est de nature à engager la responsabilité du district à l'égard de M. Hérail.

infos pratiques

Prévention spécialisée

L'AMF a participé au groupe de travail inter-institutionnel qui, à partir d'un état des lieux de la prévention spécialisée, doit dégager les orientations pour favoriser son développement et formuler des propositions de rénovation du CTPS (conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée), au sein duquel l'AMF est représentée par deux maires.

Rappel : délibérations fiscales

À compter de 2003, les communes et les EPCI ont jusqu'au 30 septembre (et non plus jusqu'au 30 juin) pour prendre des délibérations instituant ou supprimant des exonérations ou des abattements facultatifs, afin que ceux-ci soient applicables à compter de l'année suivante.

CCAS

L'AMF a réactualisé le guide sur les CCAS qui est disponible sur son site internet : www.amf.asso.fr

Loi sur le nom de famille

Parmi les modifications qui ont été apportées à la loi relative au nom de famille et qui seront prochainement publiées, l'AMF note avec satisfaction que ce texte ne rentrera pas en application le 1er septembre 2003, comme cela était initialement prévu, mais le 1er janvier 2005. L'AMF avait, en effet, saisi le Garde des Sceaux au mois de janvier 2003 afin de lui faire part de ses inquiétudes sur les modalités et les délais de mise en œuvre de cette réforme qui repose pour partie sur les communes.

MAIRES DE FRANCE 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 155. N° de **commission paritaire** : 58714.

Crédits photographiques :
© Pierre Rousseau ; p. 1 © Fonds AMF ; p. 2 © Getty Images / Earth Imaging ; p. 2 © FFB/Mercier ; p. 3 © Service communication/AMF p. 4

Agenda

19 juin 2003

- . Groupe de travail Financement et élimination des déchets
- . Groupe de travail Fonction publique territoriale
- . Groupe de travail Politique régionale européenne

20 juin 2003

Forum interrégional à Strasbourg

24 juin 2003

Commission Environnement

26 juin 2003

Groupe de travail Service public

1er juillet 2003

Colloque "TPU, comment évaluer les transferts de charges ?"

8 juillet 2003

Réunion débat avec Hervé Gaymard (projet de loi sur le développement rural)

10 juillet 2003

Bureau



Au sommaire du n° 154 de juin 2003

Actualité : Décentralisation : les grandes lignes du projet de loi et l'avis de l'AMF

. Projet de réforme des marchés publics : l'avis de l'AMF

Interview : Dominique Perben, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Intercommunalité : Anticiper et gérer les conséquences des mutations économiques sur un territoire

Dossier : Écoles et enfants «à part» : le rôle des communes

Pratique : Comment améliorer la sécurité dans les piscines